FICHE ENCADREMENT SORTIE SCOLAIRE AVEC HEBERGEMENT EN REFUGE

►**Département :**

►**Nom de l'école** :

Code postal :	Ville :	Tel :	mail :……..……@ac-aix-marseille.fr
►**Directeur de l'école** :		Tel :	mail :……..……@ac-aix-marseille.fr
►**Circonscription** :	Ville :	Tel :	mail :……..……@ac-aix-marseille.fr
►**CPC référent** :	Ville :	Tel :	mail :……..……@ac-aix-marseille.fr

I – EQUIPE DES ENSEIGNANTS RESPONSABLES

Nom-prénom des enseignants partants : *Souligner nom de l'enseignant responsable (*une ligne par classe)	**Niveau de la classe : ex : CM1**	**Effectif de la classe**	**Effectif partant (Par classe) :**	**Téléphone portable (pendant le séjour)**
TOTAL : *même nombre d'élèves que celui des listes.* *			*	

Nombre de classes constituées sur le centre (si différents) **: ……** *(Exemple : 3 classes de 25, 22 et 23 élèves)*

II – PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE (Hors enseignants)

Qualité (AESH ou autre)	**AESH[1] Préciser si AESH ind. ou coll.**	**Noms – Prénoms**	**CLASSE**	Observations (*pour davantage d'informations, se référer en annexe2 fiche d'aide à la constitution d'un dossier)*
				Demande autorisation employeur : □ Accordée □ En cours de traitement □ Pas encore réalisée

L'enseignant est toujours accompagné au moins d'un intervenant agréé pour une sortie scolaire en refuge[2] :

- L'intervenant agréé dispose d'un statut de bénévole : il est alors référencé dans le tableau III et l'annexe 2 et 3
- L'intervenant agréé dispose d'un statut professionnel : il est alors référencé dans le tableau V
- L'intervenant agréé ne peut être l'ATSEM, l'AESH ou bien un service civique

III – ACCOMPAGNATEURS AUTRES QUE LES PERSONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE (par classe)

Nom	Prénom	Qualité *(parent d'élève, ATSEM[2], animateur de la structure …), ou qualification particulière*	Présent pendant l'intégralité du séjour Oui – non	Présent pendant le **transport** oui - non	
				Aller	Retour
Classe 1					

[1] *AESH ind : ne compte pas dans l'effectif d'encadrement. (Pour rappel, l'autorisation de sa hiérarchie + l'accord de l'AESH sont à conserver par le directeur de l'école).*

[2] *ATSEM : personnel comptabilisé dans le taux d'encadrement.*

Classe 2					
Classe 3					

IV- ORGANISATION DU SUIVI SANITAIRE :

Un personnel de la structure d'accueil est formé aux gestes de premiers secours : □ Oui □ Non

Un accompagnateur du voyage scolaire est formé aux gestes de premiers secours : □ Oui □ Non

V – PERSONNELS ASSURANT L'ENCADREMENT SPÉCIFIQUE AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

Noms – Prénoms	Qualification	Activité et rôle
***Ski** : noter seulement le nom de l'école de ski*		

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Alpes

VI – VERIFICATION DE L'HONORABILITE DES PERSONNELS HORS EDUCATION NATIONALE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE SCOLAIRE

Pour chaque voyage scolaire, les **accompagnateurs autres que les personnels de l'éducation nationale** (parent d'élèves, intervenants extérieurs, personnel mis à disposition par la structure d'accueil, etc.) **sont soumis à un contrôle d'honorabilité** effectué par les agents habilités du service PASSAN par interrogation du fichier judiciaire nationale automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAIS).
L'orthographe des noms et prénoms ainsi que les dates de naissance ***doivent être rigoureusement renseignées*** *afin de permettre le contrôle FIJAIS.*

Merci de joindre une copie des cartes d'identités pour toutes personnes nées à l'étranger (Français né à l'étranger compris).

Nom d'usage	**Nom de naissance *(ou de jeune fille)***	**Prénom**	**Genre** (H/F)	**Date de naissance** (../../….)	**Lieu de naissance** (Si né à l'étranger, précisez le pays)		Téléphone portable
					CP ou pays)	VILLE (Paris et Lyon, préciser l'arrondissement)	
Accompagnateurs vie collective et intervenants extérieurs autre que pour l'encadrement APS, exemple : intervenant théâtre, astronomie, musique, etc…							
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			
				.. /.. /….			